

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2026-39

Conseillers municipaux En exercice : 11 Quorum : 6 Présents : 11 Pouvoir(s) : -	Le trente juillet deux-mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. ORSET Paul, maire.	
	Date de convocation : 17 juillet 2026	Date d'affichage : 17 juillet 2026
	Présents : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc – MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - MONOD Philippe - NICLOUX Isabelle - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan - MAUBERGER Léo. Absent(s) : /	
	Secrétaire de séance : THEVENET Dominique	

C.C.U.R.
Convention financière - 2026
Logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3

Le groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont-Blanc gère le logiciel Ris.net qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires. Cette solution est un Système d'Information Géographique (SIG) fondée sur une gestion de différentes couches de données qui facilitent le travail de repérage dans l'espace.

la RGD de Savoie Mont-Blanc propose une réduction du tarif d'abonnement pour l'accès à son logiciel « Ris.net Gestion avancée V3 » aux Communes qui acceptent la mutualisation avec leur Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de rattachement.

Actuellement c'est la CC Usse et Rhône qui gère l'abonnement à ce logiciel et la commune participe financièrement. Les tarifs ayant évolués, monsieur le maire donne lecture de la nouvelle convention de participation financière à passer entre la CC Usse et Rhône et la Commune de Clermont pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3. (ANNEXE 1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,

Considérant qu'au vu des barèmes 2026 du RGD et du devis signé par la CCUR, les services proposés sont les mêmes pour toutes les communes et que le coût calculé par la RGD Savoie Mont-Blanc est basé sur une part fixe et sur le nombre d'habitants.

Considérant que le calcul de la répartition financière n'est pas clair et que cette répartition devrait se faire sur le % de population et non pas, comme indiqué par les services de la CCUR, selon les abonnements individuels qui existaient en 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la mutualisation de l'abonnement au Logiciel Ris.net et la participation financière qui en découle pour un montant total de 17 564.58€ à compter du **1^{er} janvier 2026**.

REFUSE le calcul des participations financières des communes pour la mutualisation du logiciel *Ris.net* proposé par la CCUR dans sa convention.

DEMANDE à la CCUR un nouveau calcul basé sur la population des communes selon les barèmes et le devis de la RGD.

Le secrétaire de séance,
THEVENET Dominique



Le Maire,
ORSET Paul

